

**« Safimo », naamloze vennootschap,
Temselaan 20, 1853 Strombeek-Bever**

H.R. Brussel 394864 – BTW 403.360.642

De aandeelhouders worden uitgenodigd tot het bijwonen van de buitengewone algemene vergadering der aandeelhouders die zal gehouden worden op 18 februari 1999, op het kantoor van notaris Ludovic Du Faux, te Moeskroen, Stationstraat 80, om 17 u. 30 m.

Agenda :

1. Jaarverslagen van de raad van bestuur.
2. Goedkeuring van de jaarrekening afgesloten respectievelijk op 31 december 1996 en op 31 december 1997.
3. Bestemming van het resultaat.
4. Kwijting aan de bestuurders.
5. Verplaatsing van de zetel.
6. Ontslag en benoeming van bestuurders.

(2480) De raad van bestuur.

**Dadipark, naamloze vennootschap,
Moorsledestraat 6, 8890 Moorslede**

H.R. Kortrijk 120443 – BTW 439.425.341

De jaarvergadering zal gehouden worden op de zetel, op 18 februari 1999, te 9 u. 30 m. — Dagorde : 1. Verslag van de raad van bestuur. 2. Goedkeuring van de jaarrekening per 31 december 1998. 3. Bestemming van het resultaat. 4. Kwijting aan bestuurders. 5. Varia. Zich richten naar de statuten. (2481)

**Maraston, société anonyme,
drève du Triège de la Bruyère 7, à 1420 Braine-l'Alleud**

R.C. Nivelles 63151 – T.V.A. 437.917.287

Assemblée générale ordinaire le 26 février 1999, à 11 heures, au siège social. — Ordre du jour : 1. Rapport des comptes annuels et comptes des résultats. 2. Affectation des résultats. 3. Décharge aux administrateurs. 4. Divers. Pour assister à l'assemblée, se conformer aux statuts. (2483)

**Avallon, société anonyme,
avenue Prince d'Orange 28A, à 1180 Bruxelles**

R.C. Bruxelles 493501 – T.V.A. 431.200.434

L'assemblée générale ordinaire se réunira au siège social, le 26 février 1999, à 18 heures. — Ordre du jour : 1. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 1998. 2. Affectation des résultats. 3. Décharge aux administrateurs. 4. Réélections statutaires. 5. Divers. (2484)

**« Warehouses Estates Belgium », en abrégé « W.E.B. »,
société en commandite par actions,
6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz 29**

R.C. Charleroi 144480 – T.V.A. 426.715.074

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra devant le notaire Sylvain Linker, à Jumet (chaussée de Gilly 65), le vendredi 26 février 1999, à 9 h 30, et qui aura pour ordre du jour :

1. Lecture des rapports de la gérance et du reviseur d'entreprises ainsi que du projet de fusion par absorption de la S.A. « Immowa » par la S.C.A. « Warehouses Estates Belgium », établis conformément aux articles 174/2 à 174/4 des LCSC.

2. Proposition d'approuver le projet de fusion et proposition de décider de procéder à la fusion par absorption de l'ensemble du patrimoine comprenant tant les droits et obligations, de la société anonyme « Immowa », société absorbée, ayant son siège situé avenue Jean Mermoz 29, à 6041 Gosselies, le tout conformément aux modalités et aux conditions déterminées dans le projet de fusion précité.

3. Proposition de constater la dissolution sans mise en liquidation de la société absorbée.

4. Proposition d'augmenter le capital par suite de la décision de fusion, à concurrence de BEF 138 425, par apport du capital de la S.A. « Immowa », société absorbée, pour porter le capital social de la société absorbante, de BEF 200 482 710 à BEF 200 621 135, par la création de 136 parts de capital nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 1^{er} septembre 1998, sauf le dividende relatif à l'exercice précédent.

5. Attribution de parts sociales nouvelles de la société absorbante sans désignation de valeur nominale.

6. Proposition de constater l'augmentation de capital et le transfert du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante.

7. Proposition de modifier l'article 7 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent, en y ajoutant un historique du capital.

8. Proposition de décharge aux administrateurs de la S.A. « Immowa », société absorbée.

9. Démission du commissaire-reviseur, M. Guy Boulanger, dont les bureaux sont à Bois-de-Villers, rue Gaston Ragon 26, et proposition de nomination d'un nouveau commissaire-reviseur, à savoir la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « Deloitte & Touche Reviseur d'entreprises », immatriculée au registre des sociétés civiles sous le n° B025, représentée par James Fulton.

10. Coordination des statuts et pouvoirs à conférer à la gérance pour l'exécution des décisions qui précèdent.

Les actionnaires sont invités à déposer, en l'étude, trois jours francs avant l'assemblée, leurs titres ou de venir avec la preuve de la détention de leurs titres lors de l'assemblée.

Les documents relatifs à la fusion projetée sont disponibles en l'étude du notaire Linker ou au siège social de la société où tout détenteur de titres pourra venir les consulter. (2486)

**Lesavinvest, société anonyme,
7331 Saint-Ghislain (ex-Baudour), rue Louis Caty 1**

R.C. Mons 133937 – T.V.A. 434.783.197

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'étude de Me Marcel Lerclercq, notaire à Quaregnon (rue de Pâturages 13), le jeudi 18 février 1999, à 10 heures, et qui aura pour ordre du jour :

1. Augmentation du capital de cinq cent mille francs (500 000 francs) pour le porter à deux millions cinq cent mille francs (2 500 000 francs) par la création de cinq cents (500) actions nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, sauf qu'elles ne participeront aux bénéfices de la société qu'à partir de ce jour. Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces au prix de mille francs (1 000 francs) chacune et entièrement libérées à la souscription.

2. Droit de souscription préférentielle consacré par l'article 34bis, paragraphe 1 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Proposition de constater la réalisation effective de l'augmentation du capital.